

Arrêté

Fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement sans concours de jardinier-e organisé par l'Ecole Normale Supérieure de Lyon

Le président de l'Ecole Normale Supérieure de Lyon,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2025, autorisant au titre de l'année 2025 des recrutements sans concours et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements.

ARRÊTE

Article 1^{er} : La commission de sélection pour le recrutement sans concours de jardinier-e organisé par l'Ecole Normale Supérieure de Lyon est composée ainsi qu'il suit :

M TROLAT Xavier, Technicien de recherche et de formation, président, ENS de Lyon
M MAISTRE-BAZIN Guillaume, Technicien de recherche et de formation, membre, INSA
Mme SAJIE Asmae, Technicienne de recherche et de formation, membre, ENS de Lyon
Mme LEBEL Frédérique, Assistante ingénieur, suppléante, ENS de Lyon

Article 2 : Le président de l'Ecole Normale Supérieure de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à Lyon, le 13 mai 2025

Pour le président de l'ENS de Lyon et par délégation
La Directrice Générale des Services


Cécile O'Brien